

COMMUNE D'ANGLARS-NOZAC

Conseil Municipal Réunion du 2 juin 2016 à 20h30

Présents : Pascal Salanié, Serge Bazin, Christiane Verdier, Marie Ayzac, Frédéric David, Nelly Espagnat, Guillaume Miard, Joëlle Montagne, Pierre Vatin, Francine Vielmon

Procuration : Pascal Pavan à Pascal Salanié

Point 1 :

Objet : Modification du périmètre de la Communauté de Communes

En date du 18 avril 2016, Madame la Préfète du Lot a signé un arrêté relatif au nouveau périmètre de notre Communauté de Communes qui comprendrait les communes de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et celle de la Communauté de Communes Du Causse de Labastide-Murat soit 37 communes. Monsieur le Maire donne lecture de cet arrêté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal n'approuve pas ce nouveau périmètre et mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette décision.

VOTE : POUR 0 CONTRE 11 ABSTENTION 0

Point 2 :

DMC1 (Décision Modificatrice de Crédit)

613 = -1 052.03

023 = +1 052.03

210NA = + 106.30

114-2313 = + 945.73

021 = + 1052.03

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 3 :

RPI

Reporté

Point 4 :

Objet : Électricité salle des fêtes

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir le tarif relatif à la consommation électrique de la salle des fêtes ainsi que le contrat de location. Pour rappel, le tarif de consommation électrique est de 0,25 €/kw.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter de ce jour, le tarif relatif à la consommation électrique sera de 0,20€/kw et valide le nouveau contrat de location de la salle des fêtes. Il mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à ces décisions.

VOTE : POUR 11 CONTRE 0 ABSTENTION 0

Point 5 :

Objet : Rapport d'activité du SYMICTOM et du SPANC

Christiane Verdier, déléguée, donne lecture du rapport d'activité de l'exercice 2015 du SYMICTOM et du SPANC.